

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19 : LES RÉSIDENTS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY INVITÉS À RESTER VIGILANTS

Longueuil, le 4 juin 2020 – La direction de santé publique de la Montérégie invite les résidents de la MRC de Beauharnois-Salaberry à respecter les mesures de distanciation sociale afin d'éviter la propagation de la COVID-19 dans la communauté.

En conférence de presse ce matin en compagnie de la préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry et mairesse de Sainte-Martine, Maude Laberge, la directrice de santé publique de la Montérégie, Dre Julie Loslier, a indiqué que même si le nombre de personnes atteintes de la COVID-19 diminue globalement en Montérégie depuis une semaine, on note une augmentation plus marquée de cas dans cette MRC. En effet, au cours des 7 derniers jours, c'est à Beauharnois-Salaberry que la proportion de personnes qui ont contracté la COVID est la plus élevée..

« Nous ne pouvons pas isoler un seul facteur pour expliquer l'augmentation de cas à Beauharnois-Salaberry puisqu'on observe des cas dans différents milieux de vie, de travail ainsi que dans la communauté. Nous comprenons que tout le monde veut reprendre la vie la plus normale possible, mais il est impératif de respecter les mesures de distanciation sociale », fait valoir Dre Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie.

La préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry, Maude Laberge, fait valoir que « la situation est pour le moment plutôt préoccupante sur le territoire, notamment en milieu de travail. Voilà pourquoi il importe de respecter les règles édictées et de se conformer aux consignes de la santé publique. Le recours au télétravail et le port du masque dans les commerces et les lieux publics sont fortement recommandés. Le respect de ces mesures est en lien direct avec le soutien de notre économie locale. Si l'on applique ces directives, plus efficace sera le déconfinement de la région et plus tôt nous pourrons nous rapprocher d'une certaine normalité dans notre fonctionnement quotidien. Nous faisons donc appel au sens civique des citoyens et à leur esprit de solidarité. Ce n'est que tous ensemble que nous réussirons à traverser cette désagréable période ».

Comment faire pour se protéger?

La directrice de santé publique rappelle les mesures qui doivent être appliquées pour éviter la transmission de la maladie.

- Éviter les rassemblements intérieurs, qui demeurent interdits;
- Rester à 2 mètres des autres personnes;
- Ne pas dépasser 10 personnes dans les rassemblements extérieurs;
- Porter un couvre-visage si la distanciation sociale est difficile, notamment dans les commerces;
- Se laver les mains fréquemment.

Les gens qui ont été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou qui présentent des symptômes de l'infection sont invités à prendre rendez-vous dans un centre de dépistage en composant le 1-877-644-4545.

Les symptômes de la COVID-19 sont :

- Fièvre
- Difficultés respiratoires
- Apparition ou aggravation récentes de la toux
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût
- Douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte d'appétit importante
- Mal de gorge
- Diarrhée

Pour plus d'information sur la situation en Montérégie, nous vous invitons à suivre la page Facebook de la santé publique à : <https://www.facebook.com/DSPMonteregie/>.

Nous vous invitons à consulter la page dédiée au dépistage de la COVID sur le web où on trouve l'information sur les dépistages de la COVID sur rendez-vous ou sans rendez-vous grâce aux tests offerts par l'unité mobile sur à : <https://www.santemonteregie.qc.ca/conseils-sante/coronavirus-covid-19>.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie
Renseignements : Chantal Vallée
Agente d'information – relations de presse
CISSS de la Montérégie-Centre
Cellulaire : 514 592-2929